

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2016.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance

Les délibérations suivantes ont été entérinées :

- ⇒ Bail de la boulangerie
- ⇒ Demande de fonds de concours à la CDCG
- ⇒ Approbation des rapports d'activités 2015
 - ↳ SMICTOM
 - ↳ SYCTOM

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Monsieur le Maire informe :

- De l'état de la dette de M. Bouvelle, locataire des logements au 19 et 35 rue de l'Eglise ainsi que du commerce de la boulangerie.
 - Donne lecture de la lettre de M. Bouvelle sollicitant un geste du conseil municipal pour les loyers restant dus de la boulangerie. A la majorité les membres décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande au regard des efforts effectués à son installation sur la commune.
 - Précise qu'une reprise de l'activité sera effective au 1^{er} décembre 2016 par M. BESANCON Thierry, boulanger à OIZON.
 - Rendez-vous fixé chez Maître Chesnoy le mercredi 19 octobre prochain à 14h.
- De la saisine du Comité technique du Centre de Gestion du Loiret pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en remplacement du régime actuel IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures) et IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- Sur la réalisation d'un atelier conférence sur le PLUI de la Communauté des Communes Giennoises destiné à tous les élus des conseils municipaux des communes membres de la CDCG. Celui-ci aura lieu le 17 octobre prochain à 18h30 à la salle Anne de Beaujeu.
A compter de cette date, nous entrerons dans la phase de concertation avec des ateliers sur les thèmes de l'économie, le paysage et l'habitat où pourront participer un public ciblé. Suivra la phase de travail avec les élus référents des communes pour une validation début janvier 2017 et une présentation aux Personnes Publiques Associées. L'arrêt du projet est prévu en juin 2018 pour une approbation au premier trimestre 2019.
- De la réalisation d'une réunion en mairie le 30 septembre dernier avec Ms Matéos et Berthon de l'Agence Territoriale de Sully-sur-Loire concernant un problème de vitesse excessive sur la RD 822. Après la nouvelle implantation des panneaux d'agglomération, le Département réglera la vitesse à 70 km/h avant le panneau de Nevoy. Un comptage routier sera réalisé au début de l'année 2017.
- Du contenu du nouveau règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie notamment en matière de débit et d'implantation des bornes et poteaux d'incendie.
- De la refonte des listes électorales en 2017, année des présidentielles.
- Sur la loi Hamon du 18 mars 2014 visant à soumettre les contrats de fourniture d'eau potable au code de la consommation. Celle-ci risque d'impacter et de minorer les recettes du service de l'eau.
- Sur la facturation de 2m³ d'eau à l'entreprise Eurovia pour puisage sur poteau d'incendie rue du vieux bourg.

Informations diverses :

Monsieur le Maire :

- Fait part :
 - o Des dates des prochaines élections :
 - Présidentielles : 23 avril 2017 et 07 mai 2017
 - Législatives : 11 & 18 juin 2017
 - Sénatoriales : 24 septembre 2017 (collège des grands électeurs)
 - o Du risque de mise en place de barrières autour du complexe scolaire au regard du plan Vigipirate.

Madame Le Hardy :

- Evoque un problème relationnel à la cantine.

Monsieur Delage :

- Fait part d'un manque d'assiduité et de suivi sur le fleurissement cette année. Il sera nécessaire de recruter un agent en remplacement de l'actuel ayant plus de compétences horticoles.
- Des parterres de tulipes seront réalisés à la salle polyvalente et devant la mairie.
- Des lettres pour l'entretien des haies en limite communale ont été envoyées aux propriétaires concernés.

Madame Bourdallé :

- S'interroge sur les réfugiés accueillis sur le terrain Vie et Lumière. Ils sont 44 au maximum avec une forte rotation.

Madame Avezard :

- Indique que le CCAS a souhaité participer à l'opération brioche de l'association ADAPEI 45. Les enfants de la cantine et les personnes destinataires des plateaux repas en ont bénéficié.

Madame Masson :

- Signale que le stationnement devant l'école reste un gros problème de sécurité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Prochain conseil municipal le mardi 13 décembre 2016 à 18h30.

Le Maire,
Michel BEEUWSAERT.